

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 686

présenté par

Mme Rist, rapporteure générale au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 43

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« mars »,

le mot :

« juin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rétablissant la date d'entrée en vigueur de l'article 43 prévue dans la version adoptée à l'Assemblée nationale. Pour des raisons techniques, le dispositif ne pourra être opérationnel dès le mois de mars.